

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusés : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 12/06/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 23/06/2020

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : GRECO Valérie

Affaire n°1 du 19/06/2020

Vote des taux de contributions directes 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et vote les taux des contributions directes pour l'exercice 2020

-foncier bâti : $559\,300 \times 9.16/100 = 51\,232$ euros

-foncier non bâti : $11\,900 \times 17.75/100 = 2\,112$ euros

-CFE : $79\,900 \times 19.56/100 = 15\,628$ euros

Soit un produit fiscal attendu de 68 972 euros

La compensation TH attendue en 2020 est estimée à 121 928 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusés : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 12/06/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 23/06/2020

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : GRECO Valérie

Affaire n°2 du 19/06/2020

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*approuve et vote le budget primitif 2020 de la commune (avec reports 2019) comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 770 173.06 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 708 444.89 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusés : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

date convocation : 12/06/2020

date affichage : 23/06/2020

Secrétaire de séance : GRECO Valérie

Affaire n°3 du 19/06/2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en délibéré à l'unanimité

Propose les listes de contribuables suivantes :

Commissaires titulaires :

-Mme COLLET Viviane (TFNB)

-Mr BRETON Pierre (TFNB)

-Mr CASTAGNOZZI Franco (TFB)

-Mr COLLET Mickaël (TFB)

-Mr GODEY Alain (CFE)

-Mr SALGUEIRO Victor(CFE)

Commissaires suppléants :

-Mr LAURENT Gérard (TFNB)

-Mr COLLET Florian (TFNB)

-Mme GRECO Valérie (TFB)

-Mr HABEMONT Claude (TFB)

-Mr ADAM Pierre (CFE)

-Mr GENIN Bernard (CFE)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusé : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 12/06/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 23/06/2020

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : GRECO Valérie

Affaire n°4 du 19/06/2020

Désignation du représentant de la commune de Roville-Devant-Bayon à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 16/11/2018. par laquelle le [conseil municipal a autorisé à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de Roville-Devant-Bayon au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

DE DESIGNER Madame BRETON Clara comme représentante à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Madame BRETON Clara

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny - CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusé : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)

Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 12/06/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 23/06/2020

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : GRECO Valérie

Affaire n°5 du 19/06/2020

Approbation du rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 16/11/2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la mairie de Roville-Devant-Bayon à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune de Roville-Devant-Bayon est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Mme BRETON Clara des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 abstentions

DECIDE

De s'abstenir pour le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusés : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)
Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

date convocation : 12/06/2020

date affichage : 23/06/2020

Secrétaire de séance : Mme GRECO Valérie

Affaire n°6 du 19/06/2020

Election d'un troisième délégué titulaire au SIAC

Madame le Maire informe l'Assemblée que les statuts du SIAC prévoient trois délégués titulaires alors que la commune n'a élu que deux titulaires.

Il est donc nécessaire d'élire un troisième titulaire

Le résultat du vote désigne Mr COLLET Florian délégué titulaire au SIAC.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor- MANDRA Johnny- CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-LEONARD Jean-Luc-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane-

Excusés : Mr LHUILLIER Jean-Eric (procuration à Mr BAUM Eric)

Mr COLLET Florian (procuration à Mr GODEY Alain)

Absent : Mr THIRY William

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 12/06/2020

Conseillers présents : 12

date affichage : 23/06/2020

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Mme GRECO Valérie

Affaire n °7 du 19/06/2020

Création d'un poste permanent d'adjoint technique a temps complet et suppression du poste d'adjoint technique a 20heures hebdomadaires.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire informe que l'adjoint technique stagiaire n'est pas titularisé.

Madame le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine au 01/07/2020 pour procéder au remplacement de l'agent non titularisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Décide de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 juillet 2020 pour remplacer le poste d'adjoint technique à temps non complet.

*Décide de supprimer le poste d'adjoint technique à 20 heures par semaine à la date du 30/06/2020

*Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

*autorise Madame le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique au 01/07/2020

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 22/06/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON

